

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 14 décembre 2017

MOTION DU
COMITE SYNDICAL
PORTANT SUR LE
PROJET DE
REFORME DE LA
CARTE JUDICIAIRE

L'an deux mil dix-sept, le quatorze décembre à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 7 décembre 2017

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents :

N° CS2017-83

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 2

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Patrice DUNAND – Mme Rose-Marie GERMAIN, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Dominique BONAZZI – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Pierre MERMIN

MOTION DU COMITE SYNDICAL PORTANT SUR LE PROJET DE REFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE

La précédente réforme de la carte judiciaire, engagée en juin 2007, a été d'une ampleur inédite depuis 50 ans, aboutissant à la suppression de près du tiers des juridictions.

Cette réorganisation a fait l'objet de vifs débats et posé la question des conditions d'exercice du service public de la justice et de sa présence sur le territoire. Afin d'en évaluer l'impact, la commission des lois du Sénat a constitué un groupe de travail chargé de dresser un premier bilan.

Les économies promises et la rationalisation recherchée n'ont pas été au rendez-vous et l'objectif comptable s'est imposé le plus souvent au détriment du fonctionnement des tribunaux, sans amélioration du service au justiciable.

Les délais de traitement se sont allongés et l'accès au juge a même reculé avec l'éloignement géographique (baisse du nombre de saisines).

Dans son rapport annuel 2015, la Cour des comptes estime pourtant que la réforme doit être amplifiée, notamment pour les Cours d'appel, dont la carte devrait être alignée sur celle des régions administratives.

Il serait aujourd'hui question de fusionner les Cours d'appel de Chambéry et de Grenoble avec celle de Lyon.

Face à ce projet, les élus du Genevois français marquent leur attachement au respect des engagements réitérés pour la pérennité de la Cour d'appel de Chambéry.

Ces spécificités valent évidemment pour le Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains, dont le Palais de justice a été inauguré il y a tout juste dix ans, et pour le Tribunal de Grande Instance de Bonneville.

La suppression de ces tribunaux ou la délocalisation d'une partie de leurs activités aurait des conséquences néfastes en termes d'emplois et d'accès au service public de la justice.

Dans ce contexte, rien ne justifie de remettre en cause l'existence de la Cour d'Appel de Chambéry, du Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains et celle du Tribunal de Grande Instance de Bonneville.

Au vu de ce qui précède, le Comité syndical, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PROTESTE** énergiquement contre tout projet de suppression de la Cour d'Appel de Chambéry ;
- **SE PRONONCE** pour le maintien du Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains et du Tribunal de Grande Instance de Bonneville, en tant que juridictions de plein exercice.

La présente motion sera transmise à Monsieur le Président de la République, à Madame la Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, à MM. les Présidents du Sénat et de l'Assemblée Nationale, à MM. les Sénateurs et Députés de la Savoie et de la Haute-Savoie, à Monsieur le Président du Conseil Régional et Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Envoyé en préfecture le 22/12/2017
Reçu en préfecture le 22/12/2017
Affiché le 
ID : 074-200075372-20171214-CS2017_83-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le

21 DEC. 2017

Publié ou notifié le

21 DEC. 2017

Le Président,
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 22/12/2017

Reçu en préfecture le 22/12/2017

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20171214-CS2017_83-DE